

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la SAFER à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la SAFER, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature SAFER pour être effectivement candidat devant les instances SAFER, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ● Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 23/12/2019**

Commune	Lieux-dits	Ha a ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60					
FONTENAY-LE-MARMION	Sous Le Mont	0 40 64	○	□	▲
Parcelle de terre.					
VAL DE DRÔME (SECTION SAINT-JEAN-DES-ESSARTIERS)	"L'Hôtel Quesnotte"	32 83 48	●	□	▲
Ancien corps de ferme à restaurer avec maison d'habitation et hangar, un ensemble de terres agricoles à proximité en nature d'herbage et labour.					
OSMANVILLE	La Pièce du Moulin	3 43 02	○	□	▲
Parcelle en herbe.					
LAIZE-CLINCHAMPS	Delle-Du-Bonheur	00 32 00	○	□	▲
Parcelle de terre					
SOULEUVRE EN BOCAGE SECT. CARVILLE	Crincelles	6 97 52	○	□	▲
Parcelle en nature de labour et pré.					
NORREY-EN-AUGE	La Commune	03 36 90	○	□	▲
Parcelles de terre.					
50 MANCHE - 02 31 47 23 64					
GER	La Pointe	3 22 85	○	□	▲
SOURDEVAL	Le Domaine	0 64 80	○	□	▲
BEAUFICEL	Le Pré de la Planche	1 72 20	○	□	▲
BEAUFICEL	Le bois de la Graverie	0 69 30	○	□	▲
Bois taillis					
SAINTE-BARTHELEMY EXT SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY	La Guesdonnière, Les Remenneries	12 76 34en	○	□	▲
FOLLIGNY	Le Petit Domaine	2 37 40	○	■	▲
Convention de Mise à Disposition pour une période de 3 ans : du 1er Décembre 2019 au 30 Novembre 2022.					
FOLLIGNY	Le Jardin du Milieu	18 55 11	○	■	▲
Convention de Mise à Disposition pour une période de 3 ans : du 1er Décembre 2019 au 30 Novembre 2022.					
PONTORSON	Ville Chereil	3 47 54	○	□	▲
MORTAIN-BOCAGE SECTION NOTRE-DAME-DU-TOUCHET	La Goussère	1 95 20	○	□	▲
SAINTE-JAMES SECTION LA CROIX AVRANCHIN	La Basse	6 96 40	○	□	▲
Biens dont les productions sont déclarées relever (pour tout ou partie) de l'Agriculture Biologique					
SAINTE-JAMES SECTION MONTANEL	La Gardinière	12 13 70	○	□	▲
61 ORNE - 02 31 47 23 67					
TELLIERES-LE-PLESSIS	La Ribaudière	10 89 85	○	□	▲
LE PIN-LA-GARENNE EXTENSION SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	Les Senneries	5 28 20	○	□	▲
COURGEOUT	La Grivotière	3 87 85	○	□	▲
Fonds libre au 30/09/2020					
27 EURE - 02 35 59 66 97					
PONT SAINT PIERRE - EXTENSION : DOUVILLE SUR ANDELLE	Pré des Maillets, Berniere, La Cressonniere, Les Carladeries, Les Champiards, La Quenette	98 30 59	○	□	▲
76 SEINE-MARITIME - 02 35 59 66 93					
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	"Le Bois Fortuit"	2 75 81	○	□	▲
LA FEUILLIE	"Entre Deux Landes"	0 64 05	◐	□	▲
avec maison d'habitation					
PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE					
LE MESNIL LIEUBRAY	"La Vente Hameau"	3 80 71	◐	□	▲
Propriété équestre comprenant maison d'habitation et bâtiments d'exploitation					